

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

31 MARS 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Tarifs 2022 du
Conservatoire à
Rayonnement
Départemental Claude
Debussy (CRD)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er avril 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er avril 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er avril 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER*, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Madame MEUNIER présente à partir du dossier 22 B 05

*Madame de CIDRAC absente à partir du dossier 22 B 28

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD
Madame TEA à Madame de JACQUELOT
Monsieur VENUS à Madame GUYARD
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur ALLAIRE à Madame LESUEUR
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame SLEMPKES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220331-22-B-11-DE
Date de télétransmission : 01/04/2022
Date de réception préfecture : 01/04/2022

OBJET : TARIFS 2022 DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
CLAUDE-DEBUSSY (CRD)

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy (CRD) participe activement à la politique culturelle ambitieuse que mène la Ville de Saint-Germain-en-Laye ; forte de la conviction que la culture est un bien commun, facteur d'épanouissement et d'éducation, vecteur de rapprochements et de connaissance.

La formation à la pratique et à la diffusion de la musique, de la danse et du théâtre, assurée par une équipe pédagogique très qualifiée, est en outre renforcée par des partenariats, notamment avec La CLEF et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

Dans le cadre du projet « Cœur des Sources », la construction à venir d'un nouvel équipement plus adapté aux enseignements de même qu'aux nécessités d'accessibilité sera le symbole d'une politique culturelle ouverte à tous, alliant les exigences de qualité au désir de démocratisation.

La Ville porte donc une attention particulière à sa politique tarifaire envers les quelques 800 élèves fréquentant le CRD. Ainsi, dès 2008, un tarif social a été adopté pour les familles les plus nombreuses. Puis, en 2017, de nouvelles réductions ont été mises en place grâce à l'application d'un quotient familial-Ville. Par la suite, soucieuse de répondre au cadre réglementaire, la Ville a adopté en septembre 2019 la tarification sociale pour l'ensemble des classes CHAM-D (tarifs appliqués également aux non saint-germanois).

Pour accroître davantage l'équité du système, la Ville souhaite désormais élargir au Conservatoire le dispositif expérimenté avec succès par le service Enfance et petite enfance, à savoir le calcul des réductions sur la base du quotient familial CAF.

A partir de la rentrée 2022-23, le quotient familial-Ville, appliqué jusqu'à présent aux tarifs du CRD, sera donc remplacé par le quotient CAF, plus équitable, qui modifie le mode de calcul en prenant en compte l'intégralité des ressources de chaque famille. Il est également source de simplification des démarches, les revenus pris en compte étant ceux déclarés à la CAF et mis à jour de façon régulière à l'initiative des familles.

En cas de difficulté ou d'impossibilité à recevoir le quotient de la caisse d'allocations, la Ville appliquera les mêmes modalités de calcul du quotient que la CNAF, sur présentation (au pôle vie pratique) de toutes les pièces et justificatifs nécessaires. A défaut, le tarif maximum sera appliqué. Il est rappelé que les enfants scolarisés sur la Ville en garde alternée, mais dont un des parents réside sur le territoire communal, se voient appliquer le tarif saint-germanois.

Le quotient familial transmis par la CAF devient donc la référence. De ce fait, la grille tarifaire du CRD a été totalement revisitée et le nombre de tranches de quotient a augmenté. Si auparavant la grille tarifaire comptait 3 tranches allant de 0 à 2 000 € de quotient, elle présente désormais 6 tranches allant de 0 à 2 120 €. Cet ajout de 3 tranches permet d'atténuer les effets de seuil entre les tranches et de conserver une répartition quasiment similaire des familles. Il est à noter que ces mesures auront peu d'impact sur les recettes globales du CRD.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire 2022 du CRD pour l'année scolaire 2022-2023, telle qu'annexée à la présente délibération. Ces tarifs seront applicables dès les dépôts de dossiers d'inscription ou de réinscription pour l'année scolaire susvisée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la grille tarifaire 2022 du CRD pour l'année scolaire 2022-2023, telle qu'annexée à la présente délibération. Ces tarifs seront applicables dès les dépôts de dossiers d'inscription ou de réinscription pour l'année scolaire susvisée.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS	
Section Musique	Il existe deux formules : 1- Un cursus complet, diplômant ou non, autour d'une discipline dominante : les tarifs de ces cursus sont gradués suivant le temps de cours individuel dans la dominante (30', 45' ou 1h) (vocale ou instrumentale) à laquelle s'ajoutent un cours de formation ou de culture ou d'écriture musicale et une pratique collective. Cette formule s'applique également à un parcours personnalisé (Accompagnement de la pratique amateur) validé par la direction comprenant : un cours individuel vocal ou instrumental, une pratique collective et un cours complémentaire de connaissance de la musique (FM, culture, MAO...). 2- Un programme personnalisé, limité à certaines disciplines collectives (validé par la direction et dans la limite des places disponibles)					
	Frais de dossier			35,50 €	35,50 €	
	1 - CURSUS COMPLET INSTRUMENTAL OU VOCAL (FORFAIT)					
	Droits de scolarité 1er cycle jusqu'en milieu de 2ème cycle (30' individuel ou ateliers vocaux/technique vocale 40 à 45' par 2 ou 3 élèves en cursus complet) ; ou Accompagnement de la pratique amateur (non diplômant : pratique collective prioritaire + 20' à 30' individuel + FM facultative)					
	QF de 0 à 699		0,03218x QF +337,5	338 € à 382,99 €	337 € à 359,99 €	
	QF de 700 à 819		0,189x QF +227,7	383 € à 404,99 €	360 € à 382,49 €	
	QF de 820 à 999		0,12565x QF +279,47		382,5 € à 404,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219		0,1027x QF +302,3	405 € à 444,99 €	405 € à 427,49 €	
	QF de 1 220 à 2 119		0,025017x QF +396,98		427,5 € à 444,99 €	
	QF sup. 2 120			450 €	450 €	
Extra-muros			1 058 €	1 060 €		
Droits de scolarité avec cours instrumental en groupe* (3 à 5 élèves/heure, cycle 1 seulement) + FM obligatoire et pratique collective selon les possibilités *sous réserve de constitution des groupes						
QF de 0 à 699		0,02574x QF +270		270 € à 287,99 €		
QF de 700 à 819		0,1512x QF +182,16		288 € à 305,99 €		
QF de 820 à 999		0,1005x QF +223,59		306 € à 323,99 €		
QF de 1 000 à 1 219		0,08215x QF +241,85		324 € à 341,99 €		
QF de 1 220 à 2 119		0,02001x QF +317,59		342 € à 359,99 €		
QF sup. 2 120				360,00 €		
Extra-muros				845,00 €		



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Section Musique (Suite)	Droits de scolarité fin de 2ème cycle et 3ème cycle (Certificat d'études musicales - CEM), 45' individuel				
	QF de 0 à 699	0,03661x QF +382	383 € à 433,99 €	382 € à 407,59 €	
	QF de 700 à 819	0,215x QF +257,1	434 € à 458,99 €	407,60 € à 433,19 €	
	QF de 820 à 999	0,14295x QF +315,98		433,20 € à 458,79 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,11685x QF +341,95	459 € à 509,99 €	458,80 € à 484,39 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,02846x QF +449,68		484,40 € à 509,99 €	
	QF sup. 2 120		510 €	510 €	
	Extra-muros		1 091 €	1 100 €	
	Droits de scolarité cycle spécialisé (Diplôme d'études musicales - DEM) ou perfectionnement, 1h individuel				
	QF de 0 à 699	0,04004x QF +420	417 € à 472,99 €	420 € à 447,99 €	
	QF de 700 à 819	0,2352x QF +283,36	473 € à 499,99 €	448 € à 475,99 €	
	QF de 820 à 999	0,156352x QF +347,79		476 € à 503,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,1278x QF +376,2	500 € à 555,99 €	504 € à 531,99 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,031139x QF +494,01		532 € à 599,99 €	
	QF sup. 2 120		556 €	560,00 €	
	Extra-muros		1 133 €	1 155,00 €	
	CURSUS CHAM : Forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit				
	QF de 0 à 699	0,02037x QF +213,75	214 € à 241,99 €	214 € à 227,99 €	
	QF de 700 à 819	0,1197x QF +144,21	242 € à 256,99 €	228 € à 242,24 €	
	QF de 820 à 999	0,07954x QF +177,03		242,25 € à 256,49 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,065x QF +191,5	257 € à 284,99 €	256,50 € à 270,74 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,01584x QF +251,43		270,75 € à 284,99 €	
	QF sup. 2 120		285,00 €	285,00 €	
	Extra-muros		285,00 €	285,00 €	



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Section Musique (Suite)	Cursus instrumental ou vocal supplémentaire (2ème dominante)				En plus du forfait annuel
	Cours de 30'				
	QF de 0 à 699	0,0193x QF +202,5	202,5 € à 229,4 €	202 € à 215,99 €	
	QF de 700 à 819	0,1134x QF +136,62	229,5 € à 242,9 €	216 € à 229,49 €	
	QF de 820 à 999	0,075341x QF +167,72		229,50 € à 242,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,0616x QF +181,4	243 € à 269,99 €	243 € à 250,49 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,015x QF +238,2		250,50 € à 269,99 €	
	QF sup. 2 120		270,00 €	270,00 €	
	Extra-muros		638,00 €	640,00 €	
	Cours de 45'				En plus du forfait annuel
	QF de 0 à 699	0,02324x QF +243,75	240,75 € à 272,84 €	244 € à 259,99 €	
	QF de 700 à 819	0,1365x QF +164,45	272,85 € à 288,8 €	260 € à 276,24 €	
	QF de 820 à 999	0,0907x QF +201,88		276,25 € à 292,49 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,07415x QF +218,35	288,9 € à 320,99 €	292,5 € à 308,74 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,01806x QF +286,72		308,74 € à 324,99 €	
	QF sup. 2 120		321,00 €	325,00 €	
	Extra-muros		717,00 €	720,00 €	
NOTE IMPORTANTE : pour les tarifs correspondant à une 2e discipline musicale les frais de dossier ont été réglés pour la première discipline suivie, on applique donc simplement l'augmentation de 2% en moyenne + arrondi)					



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Section Musique (Suite)	2 - PROGRAMME PERSONNALISE (COURS COLLECTIF)				
	<i>Tarifs par cours suivi</i>				
	Formation musicale, culture musicale, écriture musicale, musique de chambre, atelier de technique vocale (+ accès à l'ensemble vocal), MAO (musique assistée par ordinateur), atelier de jazz				
	QF de 0 à 699	0,01429x QF +150		150 € à 159,99 €	
	QF de 700 à 819	0,08393x QF +101,25		160 € à 169,99 €	
	QF de 820 à 999	0,05581x QF +124,24		170 € à 179,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,04563x QF +134,37		180 € à 189,99 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,01111x QF +176,45		190 € à 199,99 €	
	QF sup. 2 120			200 €	
	Extra-muros			460 €	
	Orchestre, Big Band, Ensembles instrumentaux ou vocaux ouverts aux amateurs				
	QF de 0 à 699	0,00378x QF +39,75	40 € à 44,99 €		40 € à 42,39 €
	QF de 700 à 819	0,0222x QF +26,86	45 € à 47,99 €		42,40 € à 45,04 €
	QF de 820 à 999	0,01475x QF +32,95			45,05 € à 47,69 €
	QF de 1 000 à 1 219	0,01205x QF +35,65	48 € à 52,99 €		47,70 € à 50,34 €
QF de 1 220 à 2 119	0,00294x QF +46,76			50,35 € à 52,99 €	
QF sup. 2 120		53 €		53 €	
Extra-muros		142 €		145 €	



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Section Art Dramatique	Cycle d'initiation (à partir de 11 ans)				
	QF de 0 à 699	0,01429x QF +150	143 € à 161,99 €	150 € à 159,99 €	
	QF de 700 à 819	0,08393x QF +101,25	162 € à 170,99 €	160 € à 169,99 €	
	QF de 820 à 999	0,05581x QF +124,24		170 € à 179,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,04563x QF +134,37	171 € à 189,99 €	180 € à 189,99 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,01111x QF +176,45		190 € à 199,99 €	
	QF sup. 2 120		190 €	200 €	
	Extra-muros		460 €	460 €	
	Cycle 1 et cycle 2, 1^{ère} année				
	QF de 0 à 699	0,02803x QF +292	293 € à 331,99 €	292 € à 311,59 €	
	QF de 700 à 819	0,1646x QF +196,38	332 € à 351,99 €	311,60 € à 331,19 €	
	QF de 820 à 999	0,10945x QF +241,45		331,20 € à 350,79 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,08945x QF +261,35	352 € à 390,99 €	350,80 € à 370,39 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,02179x QF +343,82		370,40 € à 389,99 €	
	QF sup. 2 120		391 €	390 €	
	Extra-muros		940 €	940 €	
	Cycle 3, 2^{ème} année à cycle spécialisé				
	QF de 0 à 699	0,03218x QF +337,5	316,5 € à 358,6 €	337 € à 359,99 €	
	QF de 700 à 819	0,189x QF +227,7	358,7 € à 379,7 €	360 € à 382,49 €	
	QF de 820 à 999	0,12565x QF +279,47		382,5 € à 404,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,1027x QF +302,3	379,8 € à 421,99 €	405 € à 427,49 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,025017x QF +396,98		427,5 € à 449,99 €	
	QF sup. 2 120		422 €	450 €	
	Extra-muros		970 €	970 €	



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Section Art Dramatique (suite)	Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES, en partenariat avec le CRR de Versailles Grand Parc)				
	QF de 0 à 699	0,03969x QF +416,25	416 € à 471,99 €	416 € à 443,99 €	
	QF de 700 à 819	0,23315x QF +280,79	472 € à 499,99 €	444 € à 471,74 €	
	QF de 820 à 999	0,15495x QF +344,69		471,75 € à 499,49 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,12666x QF +372,84	500 € à 554,99 €	499,50 € à 527,24 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,03086x QF +489,6		527,25 € à 554,99 €	
	QF sup. 2 120		555 €	555 €	
Extra-muros			555 €	555 €	



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Section Danse classique ou contemporaine	Eveil (5 ans/grande section de maternelle)				
	QF de 0 à 699	0,01429x QF +150	103,5 € à 117,2 €	150 € à 159,99 €	
	QF de 700 à 819	0,08393x QF +101,25	117,3 € à 124,1 €	160 € à 169,99 €	
	QF de 820 à 999	0,05581x QF +124,24		170 € à 179,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,04563x QF +134,37	124,2 € à 137,99 €	180 € à 189,99 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,01111x QF +176,45		190 € à 199,99 €	
	QF sup. 2 120		138 €	200 €	
	Extra-muros		415 €	420 €	
	Initiation (6 à 8 ans)				
	QF de 0 à 699	0,02116x QF +221	220 € à 248,99 €	221 € à 235,79 €	
	QF de 700 à 819	0,1243x QF +148,79	249 € à 263,99 €	235,80 € à 250,59 €	
	QF de 820 à 999	0,0826x QF +182,87		250,60 € à 265,39 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,06755x QF +197,85	264 € à 292,99 €	265,4 € à 280,19 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,01645x QF +260,13		280,20 € à 294,99 €	
	QF sup. 2 120		293 €	295 €	
	Extra-muros		749 €	500 €	
	Cycle 1, 1^{ère} et 2^{ème} années (2 cours)				
	QF de 0 à 699	0,04233x QF +442	440 € à 497,99 €	442 € à 471,59 €	
	QF de 700 à 819	0,24866x QF +297,54	498 € à 526,99 €	471,60 € à 501,19 €	
	QF de 820 à 999	0,16531x QF +365,65		501,20 € à 530,79 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,1351x QF +395,7	527 € à 585,99 €	530,80 € à 560,39 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,03291x QF +520,25		560,40 € à 589,99 €	
	QF sup. 2 120		586 €	590 €	
Extra-muros		854 €	900 €		



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Section Danse classique ou contemporaine (suite)	Cycle 1, 3^{ème} et 4^{ème} années (3 cours obligatoirement dans les 2 disciplines)				
	QF de 0 à 699	0,0452x QF +472	473 € à 535,99 €	472 € à 503,59 €	
	QF de 700 à 819	0,2655x QF +317,75	536 € à 566,99 €	503,60 € à 535,19 €	
	QF de 820 à 999	0,1765x QF +390,47		535,20 € à 566,79 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,14425x QF +422,55	567 € à 629,99 €	566,80 € à 598,39 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,03514x QF +555,53		598,40 € à 629,99 €	
	QF sup. 2 120		630 €	630 €	
	Extra-muros		887 €	1 020 €	
	Cycle 2 et 3 (3 cours obligatoirement dans les 2 disciplines)				
	QF de 0 à 699	0,05006x QF +525	504 € à 570,99 €	525 € à 559,99 €	
	QF de 700 à 819	0,294x QF +354,2	571 € à 604,99 €	560 € à 594,99 €	
	QF de 820 à 999	0,1955x QF +434,69		595 € à 629,99 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,15978x QF +470,22	605 € à 671,99 €	630 € à 664,99 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,03892x QF +617,52		665 € à 699,99 €	
	QF sup. 2 120		672 €	700 €	
	Extra-muros		919 €	1 120 €	
	CURSUS CHAD (4 cours obligatoires dans les 2 disciplines dont une dominante). Forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit				
	QF de 0 à 699	0,02037x QF +213,75	214 € à 241,99 €	214 € à 227,99 €	
	QF de 700 à 819	0,1197x QF +144,21	242 € à 256,99 €	228 € à 242,24 €	
	QF de 820 à 999	0,07954x QF +177,03		242,25 € à 256,49 €	
	QF de 1 000 à 1 219	0,065x QF +191,5	257 € à 284,99 €	256,50 € à 270,74 €	
	QF de 1 220 à 2 119	0,01584x QF +251,43		270,75 € à 284,99 €	
	QF sup. 2 120		285,00 €	285,00 €	
	Extra-muros		285,00 €	285,00 €	



CULTUREL - CRD

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021 - 2022	TARIFS 2022 - 2023	OBSERVATIONS
Participation à des masters classes	Saint-Germanoï		20,00 €	20,00 €	
	Extra-muros		28,00 €	28,00 €	
	Elèves du CRD		Gratuit	Gratuit	
Location d'instrument par le CRD	Un trimestre		61,00 €	62,00 €	
	Un semestre		120,00 €	122,00 €	
	Année scolaire (septembre à juin)		178,00 €	181,00 €	
Location d'accessoires	Un trimestre			10,00 €	nouveaux tarifs
	Un semestre			15,00 €	
	Année scolaire (septembre à juin)			20,00 €	
<p>Les frais de scolarité comprennent des frais de dossier qui doivent être réglés à la Régie centralisée après la réception du dossier de demande d'inscription ou de réinscription. Ces frais de dossier sont à multiplier, le cas échéant, par le nombre de spécialités demandées (musique, danse ou art dramatique) mais pas par discipline (p. ex. pas pour deux instruments). Non remboursables, ces frais de dossier resteront définitivement acquis à la Ville quel que soit le résultat de la demande d'admission. A ces frais de dossier s'ajoutent les tarifs spécifiques (droits de scolarité) variables selon les disciplines et les cursus choisis (se référer au tableau des tarifs ci-dessus).</p>					
<p>Le paiement des droits de scolarité peut s'effectuer soit en totalité à réception de la facture, soit en six fois par prélèvement automatique (de novembre à avril - à demander lors de l'inscription), sauf pour les sommes inférieures à 200 € qui seront versées en une seule fois. Les droits de scolarité sont dus dès le premier cours.</p>					
<p>Les frais de dossier demeurent acquis à la Ville quelle que soit l'issue de la demande d'inscription. Toute scolarité commencée est due en totalité dès la première semaine de cours. Pour les inscriptions prises <u>après le 1er janvier</u> de l'année scolaire en cours, les droits de scolarité seront calculés au <i>prorata temporis</i>.</p>					